



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/166
18 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message daté du 11 février 1999, que le Président de la République d'Angola, M. Jose Eduardo dos Santos, a adressé au Secrétaire général. Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Afonso VAN-DUNEM "MBINDA"

ANNEXE

Lettre datée du 11 février 1999, adressée au Secrétaire général par
le Président de l'Angola

J'ai le plaisir d'accuser réception de la lettre que vous m'avez fait parvenir par l'intermédiaire de M. Issa Diallo, votre Représentant spécial en Angola.

Les préoccupations que vous évoquez dans cette lettre ont retenu toute l'attention du Gouvernement angolais, qui n'a jamais eu aucune objection à la présence d'organismes des Nations Unies en Angola, où ils ont mené leurs activités normales sans aucune contrainte, sauf dans les zones qui échappent encore au contrôle du Gouvernement. Le Gouvernement angolais continuera à s'occuper, avec les représentants de ces organismes, des questions liées à l'aide humanitaire, aux droits de l'homme et à d'autres questions intéressant la population.

En toute objectivité, le Gouvernement angolais estime que les conditions ne sont plus réunies pour maintenir la présence de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) sous quelque forme que ce soit. En effet, M. Jonas Savimbi, qui dénonce le Protocole de Lusaka depuis la fin du premier trimestre de 1998, a commencé par de petites opérations militaires et d'autres actes empêchant l'application normale du Protocole, pour finir par le rejeter en relançant en décembre dernier une guerre qu'il a étendue à la quasi-totalité du pays.

Le Gouvernement angolais gardera ouverte la voie du dialogue avec ceux qui s'intéressent à la paix. Aussi poursuivra-t-il les discussions avec la direction actuelle de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), élue au cours du dernier congrès de ce parti tenu il y a une vingtaine de jours, et au cours duquel M. Jonas Savimbi a été démis de la présidence de l'organisation. Cette destitution signifie que M. Jonas Savimbi ne représente plus l'UNITA.

Cette réalité doit être bien comprise par la communauté internationale et en particulier par l'Organisation des Nations Unies, étant donné que l'acceptation claire et officielle par le Conseil de sécurité de la direction actuelle de l'UNITA, l'interlocuteur pour la réconciliation nationale, constituera un apport précieux à l'isolement complet et définitif de M. Jonas Savimbi à l'échelle internationale.

Il est certain aussi que cette mesure contribuera plus efficacement à la paix si le Conseil de sécurité, devant le comportement dont a fait preuve M. Jonas Savimbi depuis les Accords de Bicesse de 1991 jusqu'à la date d'aujourd'hui, en passant par le Protocole de Lusaka, n'hésite pas à le considérer comme un criminel de guerre pouvant être arrêté par des instances internationales.

Si elle est complétée par des mesures de renforcement et l'amélioration des mécanismes de contrôle de l'application des sanctions contre M. Savimbi, cette décision rétablira dans toute sa plénitude, tout au moins en ce qui concerne

/...

l'Angola, l'autorité du Conseil de sécurité, qui a été foulée aux pieds par M. Savimbi et quelques-uns des rares amis qu'il compte en Afrique et dans le reste du monde.

Enfin, je tiens à souligner que nous ne sommes pas opposés à l'idée de désigner une personnalité qui vous représenterait et qui, depuis New York, pourrait, en collaboration avec le Gouvernement angolais, suivre l'évolution de la situation dans notre pays.

J'ai bon espoir que vous prendrez en considération les idées avancées dans la présente lettre.

Le Président de la République d'Angola

(Signé) Jose Eduardo DOS SANTOS
